



Demission sans préavis

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis actuellement dans une entreprise depuis 4mois et je suis embauchée en CDI, j'ai été prise pour remplacer une personne qui pars en retraite en fin d'année donc il m'ont recruter pour pouvoir me former au maximum c'est à dire 6mois avant que la personne s'en aille.

Hors aujourd'hui j'ai une promesse d'embauche qui est le résultat d'un test que j'ai passé au même moment où j'ai postuler dans l'entreprise où je me trouve, et ce poste se trouve dans une grande entreprise où je pourrai évoluer donc j'aimerais partir de là où je suis sans préavis car j'ai peur des réactions de la hiérarchie si je pars avant même que la personne que je suis censée remplacer s'en aille. Comment dois-je faire?

Merci

Par Visiteur

Bonjour madame.

Il n'est pas possible de démissionner sans préavis. Si toutefois, vous souhaitez partir sans respecter votre délai de préavis, votre employeur pourra vous poursuivre et vous demander une indemnité généralement égale aux frais engendrés pour retrouver une personne de votre compétence.

Cordialement.